# DU 01 NOVEMBRE AU 24 DÉCEMBRE 2018

Ça continue

## Pour l'achat d'une cuisine BUT et...

Table induction
BPI6327X

+/ou

Four pyrolyse
BXP5337B ou BXP5337X

+/ou

Micro-ondes
BMS6115X ou BMS6115B

= 100€* remboursés
Pour 2 produits achetés

Brandt

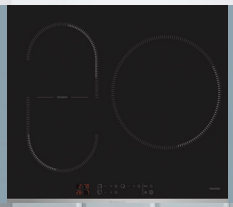

+

+

= 150€* remboursés

*VOIR MODALITÉS SUR LE RÈGLEMENT CI-APRÈS OU SUR WWW.BUT.FR

### Bulletin de participation - Opération ODR BRANDT / BUT CUISINE

❒ M. ❒ Mme

Nom* .....

Prénom* .....

Adresse* .....

Code postal* ..... Ville* .....

Téléphone* ..... E-mail* .....

Table induction **BPI6327X** - N° de série* ☐☐-☐☐-☐☐☐☐☐

Four pyrolyse ☐ **BXP5337B** ou ☐ **BXP5337X** - N° de série* ☐☐-☐☐-☐☐☐☐☐

Micro-ondes ☐ **BMS6115B** ou ☐ **BMS6115X** - N° de série* ☐☐-☐☐-☐☐☐☐☐

Enseigne / Lieu d'achat* .....

***Tous les champs sont obligatoires.** Toute demande incomplète ne pourra être traitée.

Les informations qui vous sont demandées dans le cadre de l'**Opération ODR BRANDT / BUT CUISINE** seront traitées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse de l'Opération. Règlement complet de l'Opération ci-après ou sur simple demande à : **ODR BRANDT / BUT CUISINE AOÛT-DÉCEMBRE 2018 / OPÉRATION 20898 - CEDEX 3438 - 99343 PARIS CONCOURS**

BUT

Pour tous les jours et même les autres. Brandt

Ça continue

# Règlement de l'Opération promotionnelle ODR BRANDT / BUT CUISINE

## Du 01 novembre au 24 décembre 2018

## Article 1. Nature de l'Opération

La société Brandt France, société par actions simplifiée au capital de 100 000 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 801 250 531, dont le siège social est situé au 89/91 boulevard Franklin-Roosevelt 92500 Rueil-Malmaison, organise du 01 novembre au 24 décembre 2018 inclus une offre consommateurs intitulée « ODR BRANDT / BUT CUISINE ».

Cette Opération est ouverte à tous les consommateurs ayant acheté entre le 01 novembre et le 24 décembre 2018, dans les conditions indiquées ci-dessous, une cuisine But et au moins une table, un four ET/OU un micro-ondes concernés par l'Opération, dans l'un des magasins But participant à l'Opération en France métropolitaine (Corse comprise) ou sur le site Internet www.but.fr
Ne peuvent participer les personnels des magasins But et de www.but.fr

## Article 2. Principe de l'Opération

Entre le 01 novembre et le 24 décembre 2018, pour tout achat, dans les conditions ci-après, d'une table, d'un four Brandt et d'un micro-ondes concernés par l'Opération (listés à l'article 3), le consommateur recevra, sur demande adressée dans les quatorze semaines suivant l'achat des produits concernés (cf. modalités à l'article 4 ci-après), un remboursement tel qu'indiqué ci-dessous :

- Pour l'achat, entre le 01 novembre et le 24 décembre 2018, d'une cuisine But, d'une table, dun four ET/OU d'un micro-ondes. Pour l'achat de 2 produits : 100 €. Pour l'achat de 3 produits : 150 €.

## Article 3. Produits BRANDT concernés

L'Opération concerne exclusivement les références suivantes :

**Four pyrolyse : BXP5337B / BXP5337X**

**Table induction : BPI6327X**

**Micro-ondes : BMS6115B / BMS6115X**

## Article 4. Conditions d'attribution du remboursement

Comme mentionné ci-dessus, l'Opération est valable du 01 novembre au 24 décembre 2018 inclus, pour la date d'établissement de la facture ou bon de commande justifiant de l'achat des produits concernés.

La facture doit être libellée au nom de la personne physique « le Consommateur » et en aucun cas au nom d'une personne morale. Les mentions sur la facture seront conformes aux dispositions de l'article L.441-3 du code de commerce.

Pour recevoir son remboursement, le consommateur devra :

a) **Acheter** entre le 01 novembre et le 24 décembre 2018, une cuisine But, une table, un four ET/OU un micro-ondes concernés par l'Opération.

b) **Préparer** les documents et informations suivants :

- Pour un achat réalisé dans un point de vente physique :
  - **Le bulletin de participation** imprimé et préalablement rempli sur le site www.but.fr avec les coordonnées complètes du consommateur, ou une participation sur papier libre (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du consommateur).
  - **Une copie de la facture** (s'il s'agit d'une facture manuscrite, elle devra contenir le cachet commercial du distributeur) ou le bon de commande.
  - **Un RIB** émanant d'un établissement bancaire français et précisant les numéros BIC et IBAN. Le RIB doit être au nom de l'acheteur de l'appareil, seul bénéficiaire de l'offre.
- Pour un achat réalisé sur un site de vente en ligne :
  - **Le bulletin de participation** imprimé et préalablement rempli sur le site www.but.fr avec les coordonnées complètes du consommateur, ou une participation sur papier libre (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du consommateur).
  - **Une copie de la facture** ou bon de commande.
  - **Une copie du message** émis par le site de vente en ligne confirmant l'achat et le paiement du ou des produit(s).
  - **Un RIB** émanant d'un établissement bancaire français et précisant les numéros BIC et IBAN. Le RIB doit être au nom de l'acheteur de l'appareil, seul bénéficiaire de l'offre.

c) **Adresser le dossier complet**, à ses frais, dans un délai de quatorze semaines à compter de l'achat des produits concernés (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de l'Opération (cf. article 6 ci-après).

Les frais d'envoi de dossier ne seront pas remboursés.

Le consommateur recevra son remboursement **EXCLUSIVEMENT** par virement bancaire dans un délai d'environ dix semaines à compter de la réception de son dossier complet.

## Article 5. Autres conditions

Cette offre est limitée à une seule demande par foyer sur toute la durée de l'Opération.

L'Opération n'est pas cumulable avec d'autres offres ou remises promotionnelles.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, raturée ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par Brandt France, qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fautes avérées. Notamment, en cas de doute sur l'authenticité d'une facture, Brandt France se réserve le droit de procéder à une vérification auprès du distributeur qui aurait vendu le produit au consommateur souhaitant participer à l'Opération.

Brandt France pourra écourter, proroger, modifier, annuler l'Opération si des circonstances extérieures l'y contraignent. Toute décision de Brandt France concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'Opération est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

Les informations qui vous sont demandées dans le cadre de l'Opération « ODR BRANDT / BUT CUISINE » seront traitées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse Brandt France.

## Article 6. Adresse de l'Opération

**ODR BRANDT / BUT CUISINE AOÛT-DÉCEMBRE 2018 /**
**OPÉRATION 20898 - CEDEX 3438**
**99343 PARIS CONCOURS**

BUT

Pour tous les jours et même les autres. Brandt